



TERMES DE REFERENCE

« CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E) POUR APPUYER LE RENFORCEMENT DE LA COALITION RÉGIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (COPAC), LES MECANISMES D'ALERTE PRECOCE LA REDUCTION DE L'IMPACT ET LA PREVENTION DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES VULNÉRABLES EN AFRIQUE CENTRALE »

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. La sous-région de l'Afrique centrale est l'une des zones les plus touchées par les conflits dans le monde depuis 1945. La région compte plus de 145 millions d'habitants dans les 11 membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dont environ 50,11 % sont des femmes. Avec une moyenne de 5 enfants par femme, la région est et restera certainement l'une des régions les plus surpeuplées du continent pour les trois prochaines générations. Malgré les défis multiples, la sous-région a fait des progrès en termes de positionnement des femmes dans les mécanismes de prise de décision ; le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe en sont des exemples.

2. Une autre particularité de la sous-région est l'existence d'organisations de la société civile actives qui pourraient jouer un rôle essentiel dans la mobilisation d'actions concrètes sur un large éventail de questions liées à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la sous-région, et plus récemment dans la fourniture d'un soutien pour faire face à la pandémie COVID-19.

3. Le Protocole du COPAX signé en 2010 par les Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEEAC a créé le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC). Il lui assigne la mission d'observation, de surveillance et de prévention des crises au sein des Etats de la CEEAC. Le règlement intérieur du MARAC recommande le renforcement de la collaboration avec la Société civile dans la sous-région. C'est pourquoi, dans sa stratégie de collecte d'information au niveau de sa structure décentralisée, le MARAC a voulu associer la société civile dans la remontée des informations des zones d'observation et de surveillance vers la CEEAC. C'est ainsi que quelques représentants de la société civile ont été responsabilisés en qualité de « Correspondants décentralisés ».

4. Dans le cadre de son Plan cadre de coopération et de son Plan d'action conjoint avec le Bureau Régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), la CEEAC a co-organisé avec l'UNOCA 3 ateliers ;

- en juillet 2017, un atelier destiné à revitaliser le partenariat CEEAC-organisations de la société civile dans les domaines de la prévention de conflits, de médiation et d'alerte précoce en Afrique centrale en étroite collaboration le réseau Ouest Africain de construction de la paix (WANEP) ;
- en 29 mars 2019 a eu lieu un deuxième atelier pour le renforcement des capacités en planification des Organisations de la société civile d'Afrique Centrale dans les domaines de prévention, de résolution des conflits et des opérations de soutien à la paix. A l'issue de cet atelier, une déclaration de création de la coalition des organisations de la société civile d'Afrique Centrale en matière de paix et de prévention des conflits a été adoptée et signée par les représentants des organisations de la société civile d'Afrique Centrale ;
- en octobre 2019 interviendra le troisième atelier qui visait la consolidation institutionnelle, juridique et opérationnelle de la Coalition des organisations de la société civile pour un partenariat efficace et durable avec la CEEAC et ses partenaires. En marge de cet atelier, une assemblée générale constitutive organisée à cet effet a permis d'adopter les textes juridiques de la Coalition des organisations de la société civile pour la Paix et la prévention des conflits en Afrique Centrale (COPAC).

5. Les principaux résultats et recommandations de ces initiatives soulignent la nécessité d'un partenariat plus coordonné entre la CEEAC et les organisations de la société civile dans les domaines de la paix et de la sécurité. Dans un contexte si particulier de la COVID-19, les effets de cette pandémie à l'échelle régionale affectent négativement les droits humains, les groupes vulnérables, les violences sur les femmes, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et celles basées sur le genre. La stigmatisation, la marginalisation et l'exploitation des groupes vulnérables font partie des effets pervers de la pandémie. En conséquence, la CEEAC veut soutenir les organisations de la société civile à se doter d'une stratégie de référence dans le domaine de la réduction de l'impact du COVID-19 sur les groupes vulnérables y compris en matière de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

6. En mars 2020, l'UNOCA et le Réseau d'Afrique de l'Ouest pour la consolidation de la paix (WANEP) ont organisé un atelier pour les membres de la COPAC à Libreville. Cette activité a permis à ces derniers d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer les indicateurs de genre et de Droits de l'Homme dans le mécanisme d'alerte précoce de la CEEAC (MARAC). L'atelier a bénéficié des enseignements et des expériences de WANEP, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des experts de l'Union africaine (UA).

7. La priorité du projet est d'assurer que COPAC puisse soutenir le MARAC et d'autres organes de la CEEAC en leur fournissant des informations crédibles issues des réseaux locaux et nationaux en rapport aux incidents liés à la pandémie, lesquelles seraient susceptibles de générer ou d'aggraver des conflits dans la sous-région.

8. Ainsi, la matérialisation du projet facilitera la prévention des conflits, à travers des informations crédibles reçues en temps réel et traitées par le MARAC et ses partenaires.

9. Bien qu'il n'existe pas de données fiables sur la COVID-19 dans la sous-région, on s'attend à ce qu'au moins 85 à 90 % des femmes qui géraient le secteur économique informel dans la région avant la pandémie perdent leurs revenus suite aux conséquences de la COVID-19. Une telle situation engendrerait des développements dramatiques dans leur vie quotidienne. Elle affecterait des millions de citoyens, avec des conséquences néfastes sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale. Ainsi, les organisations de la société civile ont fait observer que depuis la crise de la COVID-19 :

- la pandémie et les restrictions qu'elle a engendrées ont notamment provoqué une augmentation des violations et des abus des Droits de l'Homme dans la plupart des Pays ;
- Il y a eu une augmentation des violences sexuelle et sexiste, y compris les violences domestiques, cette situation ayant probablement été aggravée par le confinement.
- L'augmentation de la violence sexuelle liée aux conflits dans les zones affectées, etc.
- La multiplication des arrestations illégales et des attaques contre des étrangers, des immigrants et des populations non enregistrées (sans identité officielle) a été constatée ;
- L'augmentation des violations de la liberté -des mouvements a été intensifiée ;
- Des arrestations illégales et des mauvais traitements infligés aux journalistes, aux acteurs de la société civile, aux organisations de défense des Droits de l'Homme sont légion.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général

La consultance a pour objectif global d'appuyer et de renforcer l'action de la société civile régionale (COPAC) afin qu'elle soit mieux outillée pour contribuer efficacement à la mise en œuvre de la stratégie régionale de la CEEAC sur la COVID-19 pour la prévention des conflits en Afrique centrale.

2. Objectifs spécifiques :

1. Soutenir le démarrage effectif du Secrétariat de la COPAC en facilitant sa mise en place et son installation à Libreville (Gabon) par la coordination de son personnel, de ses activités et en assurant une gestion optimale des équipements mis à sa disposition ;

2. Elaborer un profilage des organisations de la société civile membres de la COPAC, notamment celles opérant dans le cadre de la COVID-19 : En effet, à travers et grâce à cette consultance, le projet va identifier, collecter, vérifier et transférer des données sur la manière dont la COVID-19 a affecté des groupes vulnérables dans les Etats membres de la CEEAC,

après l'identification des intervenants et des interventions des Organisations de la Société Civile sur la question avec des recommandations sur les voies et moyens pouvant atténuer l'impact de la pandémie sur les groupes cibles, et ainsi contribuer à la prévention des conflits dans la sous-région.

3. Concevoir, rédiger et délivrer des modules de formation et de sensibilisation aux organisations membres de la COPAC avec un accent particulier sur la collecte, la vérification, le traitement, la protection et le partage des données sensibles aux MARAC, en rapport aux incidents, abus et violations des Droits Humains liés à la COVID-19, ainsi que sur les actions et les acteurs engagés sur la question. La protection des victimes et témoins desdits incidents fera partie du programme de sensibilisation et de formation.

4. Elaborer un programme régional de mobilisation des fonds nécessaires aux actions de la COPAC et à la pérennisation de celles-ci.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Le bureau régional de la COPAC à Libreville (Gabon) est légalisé, coordonné, opérationnel, fonctionnel et bien géré.
- Les victimes de la COVID-19 sont identifiées dans une base de données ventilée par âge, sexe, origine, etc. grâce aux informations collectées par membres de la COPAC ;
- Les violences sexuelles, sexistes ainsi que l'injustice à l'encontre des groupes vulnérables liés à la COVID-19 sont considérablement réduites, notamment dans des zones affectées par des conflits armés (Cameroun, Tchad, République Démocratique du Congo) à travers des actions concrètes des membres de la COPAC et de leurs réseaux nationaux et locaux ;
- Plus de femmes (au moins 60 % des bénéficiaires des plans économiques post-COVID du gouvernement) reçoivent une aide financière dans le cadre des plans post-COVID du gouvernement et des institutions financières grâce à l'action de la COPAC.

IV. METHODOLOGIE

Les activités se déclineront en sept étapes sur lesquelles la consultance sera évaluée:

- Etape 1 : l'activation des contacts et des sessions de travail avec les autorités nationales, les organisations de la société civile (COPAC), les associations des femmes et des jeunes, les organisations des Droits de l'Homme, les points focaux du MARAC, les organisations économiques régionales, particulièrement la CEEAC, les Nations Unies, notamment UNOCA, etc.(de Sept à Oct. 2020)
- Discussion et adoption de la méthodologie et du plan de travail (Mi-Septembre 2020)
- Etape 2 : La formation de l'équipe de la COPAC au niveau local et régional (Mi-Septembre 2020) ;
- Etape 3 : La facilitation de quatre ateliers d'information, de formation et de sensibilisation sur l'impact de la COVID-19 sur les groupes vulnérables, la collecte, la vérification, la protection et le partage des données sensibles sur l'identification ainsi que sur la protection des victimes et témoins des incidents liés à la COVID-19 (Octobre 2020) ;

- Etape 4 : L'élaboration d'un projet régional pour la mobilisation des fonds nécessaires au renforcement et à la pérennisation de la COPAC, la production d'un rapport final ainsi que des recommandations de la consultance (Oct. 2020) ;
- Etape 5 : La finalisation du projet de Mémoire d'Entente ou Accord-cadre entre COPAC et la CEEAC dans le cadre de l'appui aux mécanismes d'alerte rapide, comprenant des principes clairs ainsi qu'une ligne directrice en vue d'une interaction régulière entre le MARAC et les organisations de la société civile (Novembre 2020) ;
- Etape 6 : La production d'une cartographie des initiatives existantes des donateurs/partenaires impliquant la société civile pour la paix et la sécurité en Afrique centrale (Novembre 2020) ;
- Etape 7 : L'élaboration d'un programme d'échanges périodiques des bonnes pratiques entre les Organisations Economiques Régionales en Afrique centrale, les membres de la COPAC et les organisations d'autres sous-régions d'autre-part (Novembre 2020).

V. LIVRABLES

- Résultat 1 : Création d'un groupe de travail multisectoriel de la société civile sur le discours de la haine dans la sous-région en rapport à la COVID-19.
- Résultat 2 : Identification, enregistrement et partage des risques potentiels ou des germes de crimes de masse en rapport à la COVID-19 (génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité) avec le MARAC en vue d'actions préventives appropriées ;
- Résultat 3 : Les victimes des discours de la haine liées à la COVID-19 (visant des étrangers, immigrants, chômeurs, personnes vivant avec un handicap, survivants et patients atteints de la COVID-19, groupes dits autochtones, des défenseurs des droits de l'Homme, etc.) mieux identifiées, mobilisées et protégées grâce aux actions de sensibilisation de la COPAC ;
- Résultats 4 : Un projet régional sur le renforcement de la COPAC dans la prévention des conflits est élaboré et présenté aux bailleurs de fonds préalablement identifiés et sensibilisés ;

VI. LOCALISATION ET DUREE DE LA CONSULTANCE

Le/la Consultant (e) sera basé (e) à Libreville (GABON). Il/elle sera engagé (e) pour une durée de Quatre-Vingt-dix (90) jours ouvrables à compter de la date de la signature du contrat.

VII. PRINCIPALES TACHES DU/DE LA CONSULTANT(E)

Travaillant sous la supervision conjointe du Chef du Département des Affaires Politiques et du MARAC (CEEAC) et de UNOCA avec l'appui du Comité Régional de la COPAC, le/la Consultant (e) va remplir les tâches ci-après :

- Assurer la gestion du personnel et des équipements mis à la disposition du Secrétariat de la COPAC à Libreville.
- Elaborer une cartographie des organisations de la société civile membres de la COPAC, y compris celles intervenant sur l'alerte rapide, la prévention des conflits et la lutte contre la COVID-19 ;

- Identifier les défis et les obstacles rencontrés par les acteurs de la société civile en Afrique centrale dans leurs activités, y compris en rapport avec leurs interventions sur la COVID-19.
- Concevoir, rédiger, donner des modules de formation et sensibiliser les organisations membres de la COPAC à cet effet, avec un accent particulier sur les incidents liés à la COVID-19 ;
- Superviser la collecte, le traitement, et le transfert des données sensibles à l'Unité COVID de la CEEAC et au MARAC par la COPAC en rapport avec l'impact politique et sécuritaire de la COVID-19.
- Elaborer un projet à dimension régional pour la mobilisation des fonds nécessaires aux actions de la COPAC et à la pérennisation de celles-ci, avec l'appui des experts de UNOCA et de la CEEAC.
- Présenter un rapport et des recommandations liées aux consultations engagées avec les partenaires, les autorités et les acteurs de la société civile, ceci devant servir de base aux réflexions ultérieures sur le renforcement de la société civile dans la prévention des conflits en Afrique centrale.
- Préparer et soumettre un rapport final de la consultance en y intégrant les contributions et recommandations issues des ateliers.
- Entreprendre tout autre tâche demandée par la hiérarchie, en rapport avec la Consultance.

VIII. PROFIL DU CONSULTANT(E)

Le/la Consultant(e) doit :

- Être ressortissant d'un Etat membre de la CEEAC ;
- Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle (Master ou autre) en Sciences Politiques, en Droit, en Sciences Sociales ou dans une discipline connexe.
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans les domaines de la gestion et la coordination des programmes, l'élaboration des projets, y compris la mobilisation des fonds et des stratégies, politiques et plan d'actions ;
- Avoir une expérience avérée dans les questions du Genre et des Droits Humains de la Femme, particulièrement sur la Femme, la Paix et la Sécurité en Afrique Centrale.
- Avoir une bonne connaissance du contexte de paix et de sécurité en Afrique centrale, et du mode de fonctionnement des institutions régionales spécialisées, y compris les Nations Unies et ses agences, la CEEAC, etc.
- Toute autre activité sollicitée par la consultance ;
- Les candidatures féminines et celles des personnes issues des minorités sont vivement encouragées ;

Autres aptitudes du consultant(e) :

- Faire preuve d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme y compris dans la gestion des fonds, du personnel et des biens alloués aux organisations auxquelles le/la candidat(e) aurait été associé ;
- Avoir une capacité à organiser et à planifier son travail, y compris la collecte de données, la conduite d'une recherche et la rédaction des rapports dans le respect des normes requis et des délais impartis ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction ;
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement, de manière simple et compréhensible ;
- Être accessible et disponible pour les autres ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français parlé et écrit, la connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'outil informatique, de l'internet et des réseaux sociaux ;
- Etre disposé à voyager dans la sous-région d'Afrique Centrale, voir au-delà, souvent sur courts préavis.

IX. REMUNERATION

La rémunération sera fixée conformément aux standards et règles des Nations Unies.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Une méthodologie à suivre ;
- Un chronogramme détaillé indicatif de la mission ;
- Un CV daté et signé avec 3 personnes de références et leurs contacts ;
- Les copies du (des) diplôme(s), et attestations de travail ;
- Deux références techniques et certificats de travail et/ou de bonne fin d'exécution de projets.

XI. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être adressés à UNOCA par courrier électronique à **Jean Jacques Purusi Sadiki** (purusisadiki@un.org) avec copie à la CEEAC à **Baudouin Hamuli** (hamulik@hotmail.com) avec la mention « CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E) POUR LE RENFORCEMENT DE LA COALITION RÉGIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (COPAC) EN VUE DE LA REDUCTION DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES GROUPES VULNÉRABLES EN AFRIQUE CENTRALE ». Les dossiers de candidatures doivent être reçus au plus tard **le 04 Septembre 2020** à 12 :00 GMT.

=====